

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Band:** 3 (1906-1913)  
**Heft:** 8

**Artikel:** La mission du conseiller Jean Malliet en Angleterre : 1582-1583  
**Autor:** Cramer, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002483>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LA

## MISSION DU CONSEILLER JEAN MALLIET

### EN ANGLETERRE

1582-1583

---

L'histoire économique de Genève dans la seconde moitié du seizième siècle a été singulièrement troublée. Elle se résume presque entièrement dans les efforts déployés par un petit peuple pour résister aux entreprises de son puissant voisin le duc de Savoie.

La République était entravée dans son développement par le blocus rigoureux que maintenait autour de son minuscule territoire un ennemi vigilant. Elle avait été ruinée par des dépenses disproportionnées aux ressources dont elle disposait. Ses finances étaient à sec. Après avoir recouru à maintes reprises à la bourse des citoyens, l'État se vit dans la nécessité de s'adresser à la générosité des protestants étrangers et notamment à ceux d'Angleterre. C'est la description de la collecte organisée par le Conseil de Genève dans ce pays qui formera l'objet de la présente étude.

Jean Malliet, fils de Marin Malliet, seigneur de Livron-sous-Collonges et de Lyonarde Malbuisson, auquel fut confiée cette mission délicate, appartenait à une ancienne famille, d'origine genevoise. Il a dû naître en 1550, année de la mort de son père, et il a eu six frères et sœurs. Le plus connu de ses frères est Etienne Malliet, conseiller en 1583, dont la fille épousa le syndic Philibert Blondel. Comme on le verra plus loin, la parenté

qui unissait Malliet à Philibert Blondel a été une source de malheurs pour le premier.

Il n'existe pas d'autres renseignements sur l'enfance et la première jeunesse de Malliet que ceux qui sont fournis par les minutes des notaires et les actes établissent que la situation de sa famille était florissante.

En mai 1570, à l'âge de vingt ans, il se rendait avec Paul Chevalier à Heidelberg pour y faire ses études. Peu après il séjourna sept mois à Paris, en compagnie d'un autre Genevois, Charles Liffort et il partit de là pour l'Angleterre.

Une lettre de Malliet écrite de Londres, à Henri Bullinger le jeune, à la date du 26 mai 1572, fournit des renseignements précis sur cette période de la vie du jeune Genevois, sur ses occupations et ses relations.

Elle le montre, à vingt-deux ans, précepteur d'un grand seigneur Charles, cinquième comte de Lennox, frère de Henri Darnley, roi d'Écosse, dont la fin tragique est connue de tous. Voici du reste en quels termes le jeune Genevois parle de ses fonctions<sup>1</sup> :

« J'ai accepté l'emploi de précepteur et gouverneur du comte de Lennox, frère du roi d'Écosse qui a été assassiné et oncle du roi actuel, et cela n'a pas été sans causer de grands inconvénients à mes études, mais j'y ai été amené par des entretiens que j'ai eus avec les principaux personnages du royaume et les promesses que je leur ai faites; je ne pouvais donc décliner cette charge pour un court espace de temps, surtout après avoir obtenu pleine liberté de quitter cet emploi aussitôt que j'en sentirais l'envie. Ce jeune homme entre en ce moment dans sa seizième année et donne de grandes espérances pour l'avenir. Dans le cas où le roi actuel, son neveu, viendrait à décéder sans laisser de descendance légitime, il est le seul successeur, d'après le droit héréditaire, à la couronne d'Écosse et il a le droit d'être placé à la

<sup>1</sup> Cette lettre est traduite de l'anglais. Elle est empruntée à la correspondance des évêques anglais et autres avec les réformateurs suisses pendant le règne de la reine Elisabeth, publiée sous le titre de *Zurich letters* (Cambridge, 1845), t. II, p. 199. (Communication de M. le professeur Charles Borgeaud.)

lète du royaume et de l'empire. C'est ainsi que personne n'est plus rapproché du sang royal d'Angleterre, après le décès de la reine actuelle, que sa mère, dont il est héritier en sa qualité de fils unique. »

La mère de Lennox était en effet Marguerite Douglas, propre nièce d'Henri VIII et par conséquent cousine germaine de la reine Elisabeth. Au cas où Jacques d'Écosse, l'héritier présomptif des deux couronnes, fût mort avant le jeune comte, l'élève du précepteur genevois eût probablement hérité à la fois de l'empire des Tudor et des Stuart. Les rêves de Malliet ne devaient point se réaliser ; quatre ans après qu'il eut tracé ces lignes, le comte de Lennox descendait dans la tombe.

Cette lettre est intéressante à un autre point de vue. Un post-scriptum de Malliet témoigne des relations tout à son honneur qu'il avait su se créer dans le monde cultivé en dehors de Genève. Il charge son correspondant de messages affectueux pour plusieurs personnages de Zurich tels que les réformateurs Gualter, Bullinger le père, Simmler, Lavater, les filles de Bullinger, la femme de Simler et encore quelques autres.

Les renseignements sur la vie de Malliet pendant les années qui suivent son préceptorat en Angleterre font défaut. Il faut noter cependant qu'en cette même année 1572 il fut créé conseiller des Deux Cents.

Dans le cours de sa carrière, il avait eu sans doute l'occasion de se faire remarquer en France, car il fut nommé en 1583 conseiller et secrétaire ordinaire du roi de Navarre. Lors de son élection au rang de membre du Petit Conseil de Genève en 1584, il fut appelé à opter entre les deux charges et, après quelques heures de réflexion<sup>1</sup>, il se décida en faveur des fonctions qui lui permettaient de servir sa patrie.

Entre temps, Malliet avait été chargé en 1582 d'une mission de confiance auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre, à laquelle le Petit Conseil s'était résigné à s'adresser, à l'heure de la détresse, pour obtenir d'elle les sommes nécessaires au paiement des dettes énormes qui pesaient sur le trésor.

<sup>1</sup> *Genève, Archives d'État*, R. C., vol. 79, f° 2 v°, 7 janvier 1584. — Les autres documents cités au cours de cette étude proviennent également des Archives de Genève.

Avant de recourir à ce moyen extrême, la République avait passé par des vicissitudes qu'il est nécessaire de retracer brièvement.

Le 5 mai 1570 avait été conclu, pour le terme de vingt-trois ans, entre le duc Emmanuel-Philibert et les Genevois et par l'intermédiaire des Bernois le traité dit « mode de vivre » destiné à régler les rapports économiques et commerciaux entre les deux États<sup>1</sup>. Dans l'esprit des parties contractantes, ce traité devait mettre fin aux nombreuses difficultés relatives aux taxes, aux péages et autres droits, source de frottements incessants entre les ressortissants des deux pays et obstacle sérieux à la liberté du commerce.

Les dispositions, assez libérales de cet accord auraient suffi à assurer la prospérité d'une ville dont la population se composait en grande partie de commerçants et d'artisans, si elles eussent été observées strictement par les représentants du duc. L'année même de la conclusion du mode de vivre, les Savoyards, sous le prétexte d'une épidémie de peste, avaient coupé les vivres à Genève, et ce fut à grand'peine que les habitants affamés obtinrent, dans une journée amiable tenue à Berne, que le duc voulût bien fournir à la ville, toutes les semaines, soixante coupes de grains et la quantité de viande nécessaire à la subsistance de ses habitants. La peste servit encore de prétexte au duc, en 1572, pour restreindre le commerce entre les deux États. Une intervention des Bernois arrangea, une fois encore, les choses et, à partir de cette année jusqu'à la mort d'Emmanuel-Philibert de Savoie, survenue en 1580, les rapports commerciaux entre les deux pays prirent une meilleure tournure.

Dans la crainte perpétuelle d'une guerre possible avec la Savoie, les Genevois s'étaient entourés de toutes les précautions indispensables pour n'être pas surpris par les événements ; ils avaient emprunté des sommes considérables à Bâle et à Berne<sup>2</sup> et fait

<sup>1</sup> Voir notre étude sur le mode de vivre dans *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie, de 1559 à 1603*. 1<sup>re</sup> partie (Genève et Paris 1912, in-8°), t. I, chapitre XI.

<sup>2</sup> GAUTIER, *Histoire de Genève*, t. V, p. 20.

valoir cet argent par l'établissement d'un change public, en 1568, qui avait augmenté sensiblement le produit des impôts<sup>1</sup>.

L'avènement du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> au trône de Savoie, en l'année 1580, eut pour résultat de modifier en mal la situation de la Ville. Ce prince entreprenant et ambitieux, loin de suivre la politique prudente de son père, ne tarda pas à se montrer aux Genevois tel qu'il devait rester dans la suite de son existence, un ennemi implacable de la Cité, décidé à user de tous les moyens pour en venir à bout.

Rappelons les conspirations manquées de 1582, celle de Desplans<sup>2</sup> favorisée par le seigneur de Compois, gouverneur de Ripaille, et une seconde entreprise préparée par les traîtres genevois, les nommés Ami Lambert, Pierre Taravel, Jean Balard et Trolliet<sup>3</sup>, dont la découverte coûta la vie aux conjurés. A cette même époque, les citoyens virent approcher de leurs murs six mille hommes placés sous les ordres du comte de Raconis<sup>4</sup>. La situation devenait si grave que les Bernois, inquiets pour la conservation de leurs possessions du Pays de Vaud, se décidèrent à y envoyer un petit corps d'armée fort de deux mille hommes qu'ils avaient confiés au colonel d'Erlach<sup>5</sup>.

De son côté, la Ville se préparait activement à la guerre. Dès le printemps de cette même année 1582, elle avait vu accourir de nombreux amis de France et d'ailleurs, prêts à verser leur sang pour la défense de leurs coreligionnaires. En outre, elle armait activement, faisait travailler aux fortifications et ordonnait la levée de trois compagnies de cavalerie placées sous les ordres des conseillers Varro, Manlich et de la Maisonneuve<sup>6</sup>.

Le commerce avec la Savoie se trouvait entièrement arrêté par cet état de choses et le trésor de la Seigneurie était épuisé par de nombreuses dépenses. Il ne restait donc plus d'autres

<sup>1</sup> GAUTIER. *Histoire de Genève*, t. V, p. 21. Le Conseil après avoir consulté les ministres avait fixé le taux de l'intérêt à 10 0/0.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 279.

ressources au Conseil que de faire appel au dévouement des particuliers, dévouement qui, bien qu'effectif, était insuffisant à remplir les caisses de l'État.

Le Conseil avait recouru à l'emprunt auprès des villes de Strasbourg et Bâle et trouvé jusqu'à 30,000 écus dans cette dernière ville<sup>1</sup>, mais l'argent fourni par ce moyen désespéré était loin de suffire à couvrir les dépenses considérables occasionnées par les préparatifs de la guerre.

Pendant ce temps, les troupes duciales campées à Saint-Julien et autres lieux commettaient journellement des désordres nombreux et se livraient en toute tranquillité au pillage des villages et des terres dépendant de la Seigneurie, saccageant les récoltes sur pied et réduisant la Ville à la disette.

A ce moment critique, le duc, ayant appris que Lesdiguières et d'autres amis français de Genève s'apprétaient à secourir la place, se décida à poser les armes et à conclure une paix acceptée avec empressement par le Grand et le Petit Conseil, à la date du 16 août 1582. Dès la conclusion de cette paix, la Ville se hâta, pour alléger les lourdes charges qui pesaient sur elle, de renvoyer de nombreux soldats, Suisses, Provençaux et Dauphinois qui se trouvaient dans ses murs. Elle ne garda plus que quatre-vingt-dix hommes pendant l'espace de trois mois pour ne pas laisser ses remparts dégarnis.

Restait à solder la note des frais.

Dans l'embarras cruel où il se trouvait alors, le Conseil tourna ses regards du côté de l'Angleterre, car ce pays avait contracté une dette de reconnaissance envers la République, lors des persécutions de la reine Marie contre les protestants du royaume.

On se souvient qu'en 1555 une petite colonie protestante vint, sous la direction du réformateur Knox, chercher un refuge à Genève<sup>2</sup>. Cette colonie ne prit pas racine à Genève et retourna dans sa patrie dès que la mort de la reine catholique lui en fournit l'occasion, mais le souvenir de l'hospitalité accordée généreuse-

<sup>1</sup> Juillet 1582. — GAUTIER, *Histoire de Genève*, t. V, p. 279.

<sup>2</sup> Théophile HEYER. *Notice sur la colonie anglaise établie à Genève, de 1555 à 1560*, dans M. D. G., t. IX, p. 337.

ment, dans ces temps troublés, aux amis anglais ne devait pas s'effacer de leur mémoire.

On lira donc sans étonnement le résultat de la délibération suivante au registre du Conseil de Genève, en date du 28 septembre 1582<sup>1</sup> :

« Suyvant ce que M. de Bèze a faict cy devant entendre avoir heu advis du costé d'Angleterre et de Paris, qu'escrivant Messieurs à la royne d'Angleterre, au mayre, et quelques uns des principaux et les ministres de ceste église, aux évesques et église de par delà, on pourroit obtenir quelque chose en don pour ayder à supporter les frais passés et debtes créés. Et qu'à ces fins on avoit advisé d'y envoyer le dict noble Malliet qui y est bien cogneu. Avec ce que M. Pierre Chevalier s'y en va, a este arresté qu'on donne charge au sieur Malliet et qu'on advertisse lesdicts sieurs ministres d'escire. »

Par un sentiment de fierté assez naturel, le Conseil répugnait à solliciter un don gratuit. Quatre jours plus tard, Malliet étant prêt à partir, ses instructions furent modifiées. Le Conseil le chargeait en effet de présenter sa requête sous forme d'une demande d'un prêt de 30,000 écus « pour quelque bon terme et sans intérestz<sup>2</sup> ».

Le 6 octobre, le Conseil écrivant à la reine, exposait la triste situation dans laquelle se trouvait la ville à la suite des tentatives et des complots du duc de Savoie<sup>3</sup>.

Il faisait dresser également des lettres pour le maire et les aldermen de la Cité de Londres<sup>4</sup>, et une lettre collective<sup>5</sup> adressée aux seigneurs dont se composait le Conseil privé de la reine. Ce corps prenait, en effet, une grande part aux actes du gouvernement et aux décisions émanées de la Couronne.

Les membres de ce Conseil étaient le comte de Leicester, grand écuyer, les comtes de Warwick et de Bedford, le chevalier Walter Mildenay, Christophe Hatton, capitaine des gardes, le

<sup>1</sup> R. C., vol. 77, f° 194 v°.

<sup>2</sup> R. C. vol. 77, f° 196 (2 octobre).

<sup>3</sup> C. L., vol. 10, f° 21.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f° 20, v°.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f° 22.

chevalier Amyas Paulet, Henri Cobham, ambassadeur de la reine en France, le comte de Huntington, lieutenant pour sa Majesté à York et pays du Nord, et enfin Walsingham, secrétaire d'État de sa Majesté.

La sympathie éclairée de ces grands seigneurs pour la cause des Réformés du Continent s'explique par les persécutions que la plupart d'entre eux avaient subies sous le règne de Marie Tudor.

Francis Russel, deuxième comte de Bedford (1527-1585), avait été enfermé à la Tour de Londres, et, s'il faut en croire les biographes anglais, il se serait réfugié à Genève après s'être évadé de sa prison<sup>1</sup>. Il entretenait des relations épistolaires avec les réformateurs zurichois et il accorda sa protection au fils de Gualter pendant un séjour que celui-ci fit à Oxford en 1573.

Le chevalier Walther Mildenay (1520-1589), chancelier de l'échiquier, sir Amyas Paulet (1536-1588), le célèbre gardien de Marie Stuart, et enfin Francis Walsingham (1530-1590), étaient tous trois des protestants militants qui saisissaient avec empressement toutes les occasions de combattre le catholicisme sur le Continent aussi bien qu'en Angleterre. Sir Amyas Paulet en avait donné des marques en offrant une protection ostensible aux huguenots réfugiés de France, et Walsingham avait eu l'occasion de sauver de nombreux protestants anglais, durant son ambassade à Paris, en leur ouvrant les portes de son hôtel pendant la nuit tragique de la Saint-Barthélemy.

Le Conseil de Genève avait donc été heureusement inspiré en remettant à Malliet des lettres pour ces hommes éminents. Ils contribuèrent en effet bien plus à la réussite de la collecte que la reine elle-même, assez froidement disposée pour Genève. L'indifférence d'Elisabeth s'explique par le fait que la sceptique souveraine, moins ardente que ses conseillers à soutenir la cause de la Réforme dans laquelle elle voyait simplement un moyen d'action pour ses desseins politiques, ne pouvait embrasser avec le même enthousiasme qu'eux les intérêts de la cité calviniste, dont la conservation ne lui procurait pas d'avantages assez

<sup>1</sup> *Dictionary of National Biography*, t. 49, p. 432. Voir aussi *Opera Calvini*, t. XV, col. 719 et 720.

immédiats pour l'engager à contribuer personnellement à la collecte.

Le long rapport<sup>1</sup> présenté par Malliet à son retour renferme des détails intéressants et précis sur ses faits et gestes pendant un séjour de près d'une année dans un pays qu'il connaissait bien pour y avoir déjà vécu quelque dix ans auparavant au milieu de la plus haute société du royaume.

Il rapporte que deux jours après son arrivée, le 15 novembre 1582, il se rendit à Windsor où il présenta à Walsingham, secrétaire d'État, les lettres de Messieurs du Conseil de Genève. Celui-ci lui fit bon accueil et se dit tout disposé à sonder les intentions de la reine à l'égard de la ville de Genève, mais il ajoutait « qu'il n'avoit grande espérance du costé de sa Majesté, et qu'il voyoit de grands empeschements, comme entre autres la mauvaise opinion conçue d'eux de longue date, à cause d'un livre imprimé pendant le règne de la reine Marie, impugnant (combattant) la succession des femmes aux Royaumes ». <sup>2</sup>

Il s'agissait d'un pamphlet anonyme paru à Genève en 1558 et dirigé par le réformateur Knox contre Marie la Sanglante, à l'occasion des persécutions religieuses. Le célèbre écrivain, réfugié à Genève, y avait déclaré qu'il est du devoir tant des états que du peuple de déposer une reine indigne. Comme preuve, il citait la Bible et l'exemple d'Athalie détrônée et mise à mort par ses sujets à la voix du grand prêtre Joad. Ce pamphlet, célèbre à l'époque, parut sous le titre suivant : *The first blast of the trompet against the monstrous regiment of women* (Le premier son de clairon dirigé contre le régime monstrueux des femmes). Knox se préparait à donner une suite à ce pamphlet : *The second blast of trompet*, dans laquelle il aurait développé les propositions énoncées dans le premier, quand la mort inopinée de la reine lui en ôta l'occasion<sup>3</sup>. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'Élisabeth, insuffisamment informée des conditions dans lesquelles avait paru cet écrit anonyme qu'elle attribuait à une plume genevoise, y ait vu un pamphlet tendancieux dirigé contre le règne des femmes en

<sup>1</sup> P. H. n° 2066.

<sup>2</sup> Rapport de Malliet (à la date du 15 novembre).

<sup>3</sup> Communication de M. le professeur Charles Borgeaud.

général, au lieu de ce qu'il était réellement, une protestation indignée d'un grand écrivain anglais contre le régime barbare d'une reine fanatisée. Il est probable que Malliet se sera chargé de rectifier, sur ce point, les idées erronées de la reine et de son secrétaire d'État. Quoi qu'il en soit, son rapport ne porte aucune mention d'une audience personnelle que lui aurait accordée la reine, tandis que quelques années plus tard, lors d'une mission analogue, Anjorant, envoyé auprès du roi Jacques I<sup>er</sup>, fut admis jusqu'à trois fois à l'honneur d'entretenir le monarque des intérêts de sa petite patrie<sup>1</sup>, ce qui lui fournit l'occasion de dissiper, dans de longues conversations, les préventions que ce dernier nourrissait également à l'égard de la cité calviniste.

Il faut cependant rendre à la reine cette justice que, si elle se refusa à contribuer par des dons personnels à l'œuvre généreuse à laquelle s'intéressèrent toutes les classes de la population anglaise, invoquant la pénurie de son trésor fortement entamé par des dépenses considérables en Irlande, en Écosse et dans les Flandres où elle soutenait les protestants révoltés contre la tyrannie de Philippe II, elle ne mit du moins aucun obstacle à l'accomplissement de cette œuvre et donna carte blanche aux seigneurs de son Conseil pour organiser la collecte. Elle offrit aussi d'écrire à l'Électeur palatin, ami de Genève, pour lui recommander la Ville en détresse.

Walsingham déclara à Malliet « que le plaisir de sa Majesté estoit qu'elle fût garantie et protégée à l'encontre de tous, estant comme une lampe qui a servi pour esclairer toutes presque les églises de l'Europe. Mais que touchant la requeste que faisoient Messieurs de Genève, il seroit mal aysé de pouvoir tirer somme de Sa Majesté, ayant icelle, depuis quelques mois en ça déboursé 300,000 L. St. <sup>2</sup> ».

Le 41 décembre, Leicester inquiétait Malliet en lui disant qu'il avait conçu de trop grandes espérances du côté de la reine. De son côté, le bon Walsingham lui conseillait la prudence et le pria d'attendre l'agrément de la reine avant de remettre au maire de Londres les lettres dont il avait été chargé par le

<sup>1</sup> Voir GAUTIER, *Histoire de Genève*, t. VI, p. 552.

<sup>2</sup> Rapport de Malliet (à la date du 18 novembre 1582).

Conseil. Il disait à Malliet qu'il aurait sans doute l'occasion de présenter lui-même ses lettres à la reine, mais cet espoir ne se réalisa pas. Malliet apprenait enfin, le 16 décembre, que les lettres en question avaient passé sous les yeux de la souveraine. Le secrétaire d'État avait profité de cette occasion pour lui exposer dans quelle détresse se trouvait la ville de Genève.

« A quoy sa Majesté auroit respondu, dit le rapport, que Messieurs de Genève n'avoient à craindre nouvelle guerre et que le duc de Savoye sçait combien cela luy vaut, qu'il aura cogneu à cause de leurs amis et alliés la partie estre trop forte, qu'ils avoyent les Suisses pour eulx. Que le Roy de France mesmes luy auroit fait entendre avoir moyenné la paix et s'estre proposé les assister si la réussite l'eust requis..... Que le roy de France, les Souisses, les seigneurs d'Allemagne ne permettroient qu'ils fussent réduictz à grande nécessité, leur estant ledict affaire de telle consequence<sup>1</sup> ».

La reine s'en remettait allègrement aux autres du soin de protéger Genève, mais voici venir le correctif espéré à sa réponse évasive.

Walsingham ayant insisté derechef sur « les grands frais soutenus par ceux de Genève et la dépense du personnage qu'ils avoient despesché par devers elle, laquelle ne pouvoit estre petite », la reine se décida enfin à prononcer la formule magique qui devait délier les bourses, en déclarant que « Messieurs de son Conseil eussent à y adviser et donner quelque ordre<sup>2</sup> ».

Aussitôt tout le monde se met en mouvement. Sans perdre de temps, le Conseil expédie des lettres aux archevêques et évêques du royaume pour accélérer la collecte dans leurs diocèses respectifs, où elle devait se poursuivre sous la direction du vénérable archevêque de Cantorbéry.

En même temps, les seigneurs du Conseil font rassembler de l'argent dans les provinces confiées à leur administration.

Par leurs soins, Malliet est introduit auprès du maire de

<sup>1</sup> Rapport de Malliet (à la date du 16 décembre 1583).

<sup>2</sup> *Ibid.*

Londres que, de son côté, le Conseil de Genève avait sollicité en faveur de la Ville en lui adressant des lettres pressantes<sup>1</sup>.

A cette occasion nous voyons paraître pour la première fois dans le rapport le nom de Jean Bodley, marchand anglais de la ville de Londres que le Conseil avait chargé d'assister le député genevois dans sa mission et qui devait lui rendre les plus précieux services par sa connaissance approfondie des affaires du pays. Il était le chef d'une des familles qui vinrent à Genève sous le règne de Marie Tudor, et le « Livre des Anglais » parle de lui<sup>2</sup>. Il nomme sa femme, trois de ses fils, sa fille et trois domestiques<sup>3</sup>. Il fut reçu à l'habitation le 7 juin 1557, et à la bourgeoisie le 31 mai 1558<sup>4</sup>. L'aîné de ses fils, Thomas Bodley, après avoir fait ses études à Genève où il suivit en 1559 les cours de Calvin, Théodore de Bèze, Chevalier et Béroald, se distingua dans sa patrie. La reine Elisabeth le chargea de missions importantes. Il s'est rendu célèbre par ses dons considérables à la Bibliothèque d'Oxford connue sous le nom de Bibliothèque bodléienne. Plein d'une noble ardeur et du désir de s'acquitter de sa dette de reconnaissance contractée envers Genève devenue pour un temps sa seconde patrie, Bodley ne cessa de parcourir l'Angleterre pour y recueillir les sommes versées tant par les particuliers que par le clergé et il en fit l'expédition jusque bien après le départ de Malliet pour Genève. Il a dressé les comptes de la collecte qui sont conservés aux Archives de Genève à côté du rapport de ce dernier<sup>5</sup>.

Le 23 janvier 1582, assisté de ce fidèle ami, Malliet se présentait au Lord Maire<sup>6</sup>, auprès duquel il trouvait l'accueil le plus empressé. Peu après, il avait la satisfaction d'apprendre que la collecte se faisait dans la ville de Londres sous la surveillance

<sup>1</sup> C. L., vol. 20, fol. 20 v° (6 octobre 1581).

<sup>2</sup> *Livre des Anglois, or Register of the english Church at Geneva, 1555-1559* (publié par A. Ferrier MITCHELL, d'après le Ms. hist. 120 des Archives d'État de Genève), p. 5.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 9, 12, 13.

<sup>4</sup> Ms. hist., 121, p. 180; COVELLE, *Le Livre des Bourgeois*, p. 260.

<sup>5</sup> P. H. n° 2082.

<sup>6</sup> Rapport de Malliet.

de cinq aldermen ou échevins et de quatre membres des communes ou tribus de la Cité.

Dans l'accomplissement de sa mission patriotique, Malliet recevait de divers côtés des encouragements précieux, bien faits pour réchauffer son cœur attristé par le souvenir des dangers et des difficultés qui menaçaient encore sa malheureuse patrie au moment où il l'avait quittée.

C'est ainsi qu'il reçut du noble et généreux comte de Bedford cette déclaration, bonne à retenir<sup>1</sup> :

« Après s'estre enquis de toutes choses particulièrement, tant touchant l'Estat qu'aultres particularitez, me protesta tenir la dicte ville aussi chère que son pays propre, et que moy, venant de la part de telle Republique, luy estois à son endroit aussi bien venu que l'ambassadeur du plus grand duc, roy ou monarque qui fût sous le ciel; que si j'avois faulte d'hommes, serviteurs, chevaux ou argent cependant, que je m'adressasses à luy familièrement hardiment et sans bruit. Qu'il ne le disoit selon la façon coutumière de Cour, que le cœur parloit aussi bien que la bouche. Il m'assura que les conseillers estoyent tous pour nous et désireux d'avancer ceste charité, que M. le trésorier et M. de Lestre s'estoyent declarez fort nos amys et que M. le secrétaire Walsyngham et M. Myldnay usoyent de grande diligence à nostre advantage ».

Le rapport mentionne encore maint autre exemple de la sympathie éveillée au cœur des gentilshommes anglais par la triste situation de Genève.

A la suite d'un entretien avec l'évêque de Salisbury, le secrétaire du Conseil privé de la reine avait décidé que la collecte à la cour se ferait à la Saint-Georges. Ce jour-là, l'évêque ayant prêché devant la reine et les seigneurs sur un texte approprié à la circonstance, leur recommandait cette charitable contribution « insistant là-dessus un fort long temps<sup>2</sup> ». Trois jours après, l'évêque montrait à Malliet une liste portant les noms de tous les membres du Conseil privé et la somme de leurs contributions qui variaient de dix à quarante livres par personne<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de Malliet (à la date du 30 janvier).

<sup>2</sup> Rapport de Malliet (à la date du 21 avril 1583).

<sup>3</sup> *Ibid.* (24 avril 1583).

Les diverses classes de la population apportèrent généreusement leur offrande pour le secours de Genève. Les comptes de Bodley fournissent des renseignements complets sur les sommes versées<sup>1</sup>.

Le clergé eut naturellement la plus forte part à cette contribution. Les vingt-deux évêques inscrits sur les comptes y figurent avec leur troupeau pour la somme de 3300 livres sterling, contribution énorme si l'on tient compte de la valeur de l'argent à une époque où il n'était pas aussi abondant qu'aujourd'hui.

Viennent ensuite les églises étrangères qui sont, l'église des Français de Londres, de Nordwich et de Cantorbéry, celle des Flamands de Londres et de Cantorbéry, l'église italienne de Londres et enfin l'église de Sandwitsch. Ces églises sollicitées en février par Malliet avaient d'abord fait une réserve, stipulant que les sommes recueillies seraient employées au soulagement des pauvres étrangers établis à Genève, mais elles modifièrent leur décision après que celui-ci leur eut exposé quels soins on avait des nécessiteux même étrangers dans sa ville. Ces églises fournirent la somme de 217 livres sterling.

Bedford avait recueilli 491 livres dans ses comtés de Bath et de Devonshire et sir Paulet 215 livres au comté de Somerset. La contribution du Lord Maire et de la Cité de Londres avait atteint le chiffre respectable de 1078 livres et la collecte de la Cour 308.

Si l'on ajoute à ces sommes quelques contributions isolées l'on arrive au total de 5730 livres qui furent versées aux banquiers de la Seigneurie, à Rouen, Lyon et autres lieux, suivant un compte de paiements dressé par le dévoué Jean Bodley. La mission de Malliet était achevée et, le 4 septembre, il demandait son passeport à l'ambassadeur de France. Ce dernier avait vu d'un mauvais œil la présence de Malliet en Angleterre où il s'imaginait que l'envoyé de Genève était venu collecter pour le compte des églises du Languedoc. Malliet, en ayant été informé par les ministres français de Londres, s'empressa d'aller rassurer l'ombrageux diplomate, qui ne manqua pas de l'assurer de sa bienveillance, quand il sut qu'il s'agissait de trouver de l'argent pour les Genevois qui étaient les alliés de son maître. En quittant l'Angleterre, Malliet

<sup>1</sup> P. H., n° 2082.

emportait des lettres qu'il avait obtenues non sans peine de la reine pour les Liges suisses et les quatre cantons protestants. Dans le courant de juillet, il avait remis à Walsingham un mémoire qui devait faciliter la rédaction de ces lettres. Peu après, à Greenwich, le secrétaire d'État le prévenait qu'il «estimoit valloir mieux ne parler à Sa Majesté des susdictes lettres, d'autant qu'icelle ne vouloit faire à l'encontre de M. de Savoie, pour le respect qu'il luy sembloit déferer depuis quelque temps<sup>1</sup> ».

Walsingham finit cependant par décider la reine, qui donna la signature demandée. La lettre aux Liges porte la date du 4<sup>er</sup> septembre; elle se trouve aux archives de Lucerne. Dans cet écrit, la reine engage les Confédérés à rester unis, à s'allier à Genève et à déclarer au duc de Savoie que leurs intérêts sont identiques à ceux de cette ville. Malliet emportait également une lettre latine adressée au Conseil par le comte de Leicester.

Avant de quitter avec le député de Genève le sol hospitalier de l'Angleterre, où il ramassa force écus, rappelons que le Conseil de Genève eut encore maintes fois l'occasion de recourir à la générosité de ses amis d'Outre-Manche. Ceux-ci avaient si largement contribué en 1582 en faveur de la Ville, que Jacques Lect y fut expédié en 1589<sup>2</sup> au moment de la guerre du Pays de Gex. Il en rapporta la somme de 15,000 livres sterling. En 1603, le conseiller Anjorant s'adressa au roi Jacques I<sup>er</sup> qui lui accorda trois audiences<sup>3</sup>, mais à cela se borna la bienveillance du roi, car, pas plus que la reine Elisabeth, il ne jugea à propos de délier les cordons de sa bourse. Il se contenta de renvoyer, comme elle, le solliciteur genevois aux seigneurs de son conseil et aux évêques du royaume. Moins heureux du reste que Malliet et Lect, Anjorant ne rapporta que 3500 livres sterling dans son pays.

Il ne reste plus qu'à retracer sommairement les événements qui marquèrent la seconde partie de l'existence de Malliet.

Après être entré au Petit Conseil en 1584, il parcourut successivement les fonctions assignées aux hommes politiques marquants

<sup>1</sup> Rapport de Malliet (à la date du 26 juillet 1583).

<sup>2</sup> Voir GAUTIER. *Histoire de Genève*, t. VI, p. 83-85.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 552-554.

à Genève. Il fut élu trois fois syndic en 1589, 1593 et 1597 avant d'être revêtu des fonctions de premier syndic en 1603. Il remplit également, en 1584, les fonctions de scholarque<sup>1</sup>, délégué du Conseil auprès des autorités scolaires, et fut chargé d'importantes missions tant en Suisse qu'à l'étranger. Il fut envoyé comme commissaire de la République aux conférences d'Hermance en 1598, et à Chambéry à l'occasion de la publication du traité de Vervins.

Son élection au syndicat en 1603 ne se fit pas sans difficultés. Elle souleva des discussions assez aigres entre le Petit Conseil où il avait des ennemis et le Conseil des Deux Cents auprès duquel il semble avoir joui d'une certaine popularité.

D'après l'historien Gautier, il y aurait eu à cette époque plusieurs sujets de plainte contre lui<sup>2</sup>. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'état de ses affaires laissait alors fortement à désirer. Il est regrettable qu'un homme couvert de dettes, comme c'était le cas de Malliet ait revêtu les fonctions les plus élevées de son pays, fonctions qui n'allaient pas sans une considération et une réputation irréprochables. Il se vit dans la nécessité de solliciter du Conseil la remise d'une dette de 4200 florins le jour même où se faisait sa présentation comme premier syndic<sup>3</sup>. Après la lecture de sa requête il ajouta que plusieurs services rendus par lui au public avaient été mal récompensés, « ayant toujours trouvé disait-il, les seigneurs du Petit Conseil de petite affection envers lui ».

Peu après son retour d'Angleterre, Malliet avait épousé, le 14 juin 1584, Jeanne Dous ou Daux.

Cette personne qui semble avoir été une femme de tête, a joué un rôle important et néfaste dans l'événement qui a contribué à précipiter la ruine de son mari, un an seulement après sa nomination aux plus hautes fonctions auxquelles pouvait aspirer un magistrat genevois.

Un prêt considérable de 2500 écus d'or avait été consenti en 1597 à Malliet par le conseiller bernois David Tscharner<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir Charles BERGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, t. I, p. 151.

<sup>2</sup> GAUTIER, *Histoire de Genève*, t. VI, p. 532.

<sup>3</sup> R. C., vol. 97, f° 228, 1<sup>er</sup> janvier 1603.

<sup>4</sup> Genève, *Archives d'État*. Minutes de Marin Galatin, vol. 5, p. 37.

N'ayant pu obtenir le remboursement de cette somme, Tscharner se décida à poursuivre son débiteur et, en 1603, il fit exécuter le jugement obtenu contre lui et sa femme sur les biens que cette dernière possédait à Moëns, village de la dépendance du Chapitre enclavé dans le pays de Gex, dont la Seigneurie réclamait la souveraineté<sup>1</sup>. Malliet et sa femme, ayant été condamnés par le châtelain du lieu, commirent la grave imprudence d'en appeler de ce jugement au parlement français de Dijon, action considérée par le Conseil comme une félonie. Jeanne Malliet ayant persévéré dans sa désobéissance aux défenses du Conseil, ce dernier, peu endurant dans la discussion des droits de la République infligea, le 4 novembre 1603<sup>2</sup>, des arrêts à Malliet, et, au mois de janvier suivant, il le suspendit de sa charge de conseiller « pendant le bon plaisir de la Seigneurie<sup>3</sup> ». Cette suspension équivalait à une déposition, puisque, dès le lendemain, il fut pourvu à son remplacement. Malliet fut condamné avec sa femme à demander pardon à la Seigneurie et à se désister de sa coupable procédure. Le Conseil lui porta un dernier coup en autorisant Tscharner à le faire jeter dans la prison pour dettes, où il y croupit six ans, de 1604 à 1610<sup>4</sup>. Son dénuement était devenu si grand que le Conseil, ému de pitié, se décida à faire quelque chose pour sa famille. « D'autant qu'on rapporte qu'il y grande nécessité en la famille de noble Jean Malliet, a esté mandé à M. le thrésorier Savion de délivrer encore au S<sup>r</sup> Mestrezat, conseiller, cinquante florins pour les distribuer ausdicts enfants comme il verra expédient<sup>5</sup>. » La situation de Malliet n'était pas sans présenter quelque analogie avec celle de son neveu Philibert Blondel, déposé lui-même en 1603 de sa charge de conseiller auquel il adressait de sa prison, à la date du 15 août 1604, une lettre fort curieuse dans laquelle il se plaignait avec amertume de l'injustice de leurs ennemis communs<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voir GAUTIER. *Histoire de Genève*, p. 533.

<sup>2</sup> R. C., vol. 99, f<sup>o</sup> 94 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> R. C., vol. 100, f<sup>os</sup> 2 v<sup>o</sup> et 3.

<sup>4</sup> Voir GAUTIER. *Histoire de Genève*, t. VI, p. 533.

<sup>5</sup> R. C., vol. 101, f<sup>o</sup> 115.

<sup>6</sup> P. H., n<sup>o</sup> 2337.

« Vos ennemis sont les miens, lui disait-il, et ceux qui soubz main vous ont porté à ce grand malheur, pensant avec la vie emporter voz moyens, ce sont, ceux-là qui m'ont, soubz ce faint zèle de l'amour du public culbuté pour m'accabler du tout, si leurs desloyaux et traîtreux desseins eussent pu réussir selon leurs désirs et souhaits, ayant esté dict par l'ung d'iceux parlant de vous et de moi, que noz prédécesseurs et ancestres n'eussent pas tant marchandé, mais que, pour la desloyauté de l'ung et trop crasse impudence de l'autre, l'on eût tout incontinent et sans tant de façons mis noz testes bas. » Le mot d'impudence s'appliquait sans doute à Malliet. Vient ensuite une longue énumération des abus de pouvoir que le prisonnier, aigri par son infortune, reproche du fond de sa prison à ses anciens collègues.

Malliet ne semble pas avoir été inquiété lors des trois procès de Blondel<sup>1</sup> et, bien que soupçonné vaguement de connivence avec son neveu, en tant que parent et ami de l'accusé, il jouit dans sa prison d'une tranquillité relative jusqu'en 1610, soit encore cinq ans après l'exécution de Blondel. C'est à l'occasion du procès de Pierre Canal<sup>2</sup>, poursuivi pour le même crime que Philibert Blondel, que les soupçons se réveillèrent. Canal avait articulé des faits précis contre Malliet et quelques autres. Le 30 janvier 1610, le Conseil s'étant assemblé aux prisons, Jean Malliet fut confronté avec Canal et après cela soumis à la question<sup>3</sup>. Le 2 février, Canal était condamné à mort et dans ses dernières déclarations conservées au Registre du Conseil, il s'empressait de rétracter les accusations qui lui avaient été arrachées par la crainte de la torture<sup>4</sup>. « M. Goulard et Diodati, est-il dit, sont icy comparus. Ils sont après à consoler Pierre Canal, lequel se dispose à ce qu'il plaira à Dieu et Messieurs de faire de luy. Du commencement il a un peu varié sur le faict de la conjuration et a un peu branslé, toutesfois

<sup>1</sup> Voir Emile CHATELAN, *Le syndic Philibert Blondel (1555-1606)*, M. D. G., t. XXVIII, p. 221-351.

<sup>2</sup> Le procès criminel de Pierre Canal est conservé aux Archives de de Genève, où il porte le n° 2013. Il a été publié en partie dans M. D. G., t. XXVIII, p. 343.

<sup>3</sup> R. C., vol. 107, f° 28.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f° 31 v°.

ils l'ont ramené, mais il y a un point sur lequel il insiste fort résolument. C'est qu'il descharge Joseph Blondel, Jehan Malliet et Paul Estienne ce dont il les a chargés. »

Le malheureux condamné ajoutait à ses déclarations faites au moment de mourir cette recommandation qui n'était pas superflue à la rude époque où il avait vu le jour :

« Prie que Messieurs se souviennent de bailler la question plus sobrement aux criminels. »

Malliet bénéficia des aveux faits in extremis par Canal et l'instruction criminelle entamée contre lui fut suspendue. Le 9 février, le Conseil décidait d'éloigner la garde qui lui avait été imposée<sup>1</sup>. Le 30 juin de la même année, son créancier, désireux d'entrer en composition avec lui et sachant que les lois ne permettaient pas aux prisonniers de contracter valablement, obtenait qu'il fût mis en liberté<sup>2</sup>, mais le Conseil, peu désireux de se dessaisir de sa proie, ne le libéra que le 12 septembre suivant<sup>3</sup>.

Après avoir perdu à la fois sa fortune et la haute position sociale qui avait été la sienne pendant de si longues années, Malliet ne pouvait songer à rester à Genève; aussi se décida-t-il à aller s'établir avec les siens à Chambéry.

Peut-être les archives de Savoie nous fourniront-elles un jour le secret d'une décision aussi surprenante de la part d'un homme qui avait consacré les plus belles années de sa brillante carrière politique à combattre ce même duc de Savoie dont il se décidait, moderne Thémistocle, à accepter sur la fin de sa vie, l'hospitalité et une pension mensuelle de 25 ducats.

Il est parlé encore de Malliet dans les registres du Conseil du mois de septembre 1645<sup>4</sup>. Il fut accusé, sans doute à tort, d'avoir été employé par le marquis de Lans, gouverneur de Savoie, et d'avoir tenté de corrompre son neveu, le conseiller Etienne Malliet, à l'occasion d'un procès que ce dernier avait à Chambéry. L'affaire n'eut pas de suite. Le vieux Malliet traîna

<sup>1</sup> R. C., vol. 107, f° 40 v°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f° 147.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f° 187 v°.

<sup>4</sup> R. C., vol. 114, f° 225 v° (11 septembre).

encore dix ans<sup>1</sup> une existence certainement assombrie par les souvenirs douloureux du passé.

Dans l'ignorance où nous sommes de beaucoup de choses le concernant, nous ne pouvons porter un jugement définitif sur son caractère. Il s'était acquitté avec tant de zèle et de dévouement des missions importantes dont l'avait chargé la confiance de ses concitoyens, que nous répugnons à souscrire au jugement partial et sévère d'une partie de ses contemporains et nous rappellerons que, si Malliet ne fut pas parfait, il n'en a pas moins rendu à son pays des services suffisants pour lui assurer la reconnaissance de la postérité.

LUCIEN CRAMER.

<sup>1</sup> Il mourut en 1625. Voir GAUTIER. *Histoire de Genève*, t. VI, p. 533.